

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023

## N° 2

Date de convocation : 30.03.2023

Date d'affichage : 13.04.2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Aline GRILLE, Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, Claire-Sophie ROSSIGNOL, Guillaume HOOGERP, Chantal RENOUF, Nadège CAREME, Annick BREITENBACH, Jean-Marie BOIDIN, Nelly DELAHAYE.

Absents excusés : M. Sébastien PUBLIER, Mmes Monique MERCIER, Sarah BREITENBACH.

Absent : M. Steve VANHEULE.

Pouvoir : Mme Sarah BREITENBACH a donné pouvoir à Mme Annick BREITENBACH.

Secrétaire de séance : Mme Annick BREITENBACH.

### Ordre du Jour :

- Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2022 (commune, assainissement, CCAS). Délibération.
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023. Délibération.
- Présentation des budgets primitifs 2023. Approbation et vote.
- Projet immobilier. Proposition d'accompagnement par le CAUE 27. Délibération.
- Proposition de participation au Comité de Pilotage à l'étude de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif.
- Modification du PLU du Neubourg. Informations.

Questions diverses.

### **1) Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs 2022.**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les comptes administratifs 2022 pour les budgets Commune, Assainissement, CCAS,

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui des titres de recettes, des mandats de paiement ordonnancés, des opérations d'ordre, le conseil municipal :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour chaque budget (commune, assainissement, CCAS) pour l'exercice 2021 par le receveur, est conforme aux écritures passées, qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'approuve.
- Approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2022 pour les budgets : Commune, Assainissement, CCAS, avec 10 voix POUR (le Maire ne participant pas au vote).

### **2) Objet : Vote des taux des taxes directes locales pour 2023**

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, les taux d'imposition suivants pour l'année 2023 :

Taxe foncière (bâti)	32.99 %
Taxe foncière (non bâti)	30.38 %
Taxe d'habitation	10.46 %
C.F.E.	15.70 %

### 3) Présentation et vote des budgets primitifs 2023

#### Commune :

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour le budget communal 2023, en tenant compte des projets d'investissements, du choix des subventions, effectués par le conseil municipal, lors de la séance du 7 mars 2023, il en ressort :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 959 855.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 332 718.00 €

Après délibération, le conseil approuve le budget primitif communal 2023, à l'unanimité avec 12 voix POUR.

#### Assainissement :

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour le budget assainissement 2023, il en ressort :

Dépenses et recettes d'exploitation : 128 086.93 €

Dépenses et recettes d'investissement : 24 867.00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif assainissement 2023 à l'unanimité avec 12 voix POUR.

#### CCAS :

Monsieur le Président du CCAS donne lecture des propositions pour le budget CCAS 2023, il en ressort :

Dépenses et recettes de fonctionnement ; 12 729.85 €

Après délibération, les membres du CCAS approuvent le budget primitif CCAS 2023, avec 12 voix POUR.

### 4) Objet : Projet immobilier. Achat d'une parcelle de terrain à bâtir.

Monsieur le Maire rappelle au conseil, le projet immobilier évoqué lors de la dernière séance et présente le projet de convention du CAUE 27 pour un éventuel futur accompagnement.

Pour ce faire, une offre d'achat de la parcelle concernée par le projet, a été adressée aux propriétaires par la commune de Crosville la Vieille pour un montant de 145 000 €. La parcelle comprend :

- superficie de 2 455 m<sup>2</sup>, cadastrée A 156, située en zone UA du PLU, au n° 6 rue du Bout Cardais et composée d'une maison d'habitation et d'un garage.

Suite à la réception de l'accord des propriétaires pour la vente de cette parcelle à la commune de Crosville la Vieille, au prix de 145 000 € hors frais notariés, le conseil a délibéré et :

- Décide à l'unanimité l'achat dudit bien
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches pour l'acquisition de ce bien ci-dessus désigné.

En ce qui concerne le projet d'accompagnement du CAUE pour ce projet, (implantation des logements), le conseil vote à main levée :

ABSTENTIONS : 5

CONTRE : 0

POUR : 7 voix (dont 1 pouvoir).

**5) Proposition de participation au Comité de Pilotage à l'étude de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif.**

Le conseil communautaire a validé le lancement de l'étude de transfert des compétences eau et assainissement collectif des communes et syndicats par la communauté de communes.

La commission d'appel d'offres a retenu un bureau d'études COGITE-TENEO et cette étude requiert la constitution d'un comité de pilotage (COPIL) composé d'élus du territoire communautaire.

Monsieur le Maire a souhaité être membre de ce COPIL. La CCPN a validé sa candidature.

**6) Modification du PLU du Neubourg.**

La commune du Neubourg a convoqué les personnes publiques associées pour la mise en compatibilité de son PLU avec une déclaration de projet d'agrandissement de la linière du Ressault.

Ce projet permettra :

- D'augmenter la capacité de production du lin en Normandie,
- Permettre un débouché valorisant pour les exploitations agricoles du plateau,
- Créer de nouveaux emplois locaux,

Après un tour de table et débat des personnes publiques associées et convoquées, (CCPN, Chambre d'agriculture, DDTM, DREAL, ARS, communes de VITOT, CROSVILLE LA VIEILLE, LE NEUBOURG), un avis favorable est rendu pour ce projet.

**Questions diverses :**

M. Jean-Marie BOIDIN, membre de la commission économique à la CCPN, fait un compte-rendu sur l'occupation des zones artisanales de Marbeuf, Crosville et des projets sur la commune de Vitot. Il y a une demande d'installation constante et la recherche de terrains pour de futures implantations est nécessaire.

- Cartes de fidélité CCPN : relance pour l'activation des cartes chez les commerçants.

**Dates à retenir :**

- Soirée AS DE CHŒUR, pour les 20 ans de l'association : **Samedi 13 mai 2023 à partir de 18h**  
Spectacle danse Country, repas, retraite aux flambeaux et feu d'artifice.
- Rencontre de Mme la Députée, Katiana LEVAVASSEUR, avec les habitants de Crosville, le **Dimanche 14 mai 2023 de 15h à 18h à la mairie.**

**Fin de la séance.**